



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°9- 2016

Vendredi 2 décembre 2016 à 20 heures

**Étaient présents : Présents** : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Thierry BAS, Mme Adeline MAZET, M. Xavier VITRY.

**Excusés** : M. Alain CHMILEWSKY ayant donné pouvoir à Eugène REY, M. Olivier FASSION ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Laurence RAVET.

**À l'ordre du jour**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre 2016,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Délibération pour modification des statuts de la CAPI dans le cadre de la loi NOTRE, nouveaux transferts de compétences
6. Délibération pour indemnité de conseil au comptable du trésor
7. Présentation du rapport du prix et de la qualité des services d'eau potable et assainissement, exercice 2015 (et discussion sur mode de gestion à venir)
8. Comité Œuvres Sociales CAPI (COS de CAPI) décision sur la modification éventuelle du taux
9. Présentation des critères définis pour les entretiens professionnels des agents
10. Questions diverses
  - Cabane du « Chasseur »
  - Comptages routiers dans le village
  - Point sur « Meyrié notre village »



## 1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

### Inscriptions des questions diverses :

- projet de délibération pour confirmation de la volonté du conseil d'appliquer les articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme à la procédure de révision du POS en cours, remise à l'assemblée en début de séance, acceptation du rajout
- Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP, acceptation du rajout par l'assemblée
- point zone d'activité
- TAP + infos école
- vœux du Maire

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre 2016** : approuvé à l'unanimité.

### 3. Informations des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu en même temps que leur convocation, la liste des actes administratifs pris par délégation du Conseil dont détail ci-après. Il en donne lecture.

date	Objet
21 novembre 2016	Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 autorisant le Maire, ou en cas d'empêchement, le premier adjoint, de réaliser des emprunts prévus dans le budget, dans la limite de 500 000 euros, Vu la proposition de financement de la Caisse d'épargne pour le financement des d'investissement, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016, visée par la Sous-préfecture le 19 avril 2016, prise pour le vote du budget primitif 2016, décision d'accepter la proposition de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, relative au prêt de 80 000 euros remboursable sur 15 ans au taux fixe de 1.20 %, récapitulée comme suit : - durée : 15 ans - taux fixe, 1.20 %, - échéances trimestrielles, - amortissement progressif - première échéance du prêt, 25 janvier 2017, - frais de dossier : 200 euros et de signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, et d'accepter les conditions de remboursement qui sont insérées dans l'offre de prêt et de régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
23 novembre 2016	Considérant la demande de prorogation de bail de Mme Karine BIDAUD, décision de consentir à renouveler un bail précaire d'une durée de UN AN, à compter du 1er décembre 2016, à Mme Karine BIDAUD, pour la location d'un local au rez de chaussée du tènement immobilier sis ZA du Bion, route de St Jean de Bournay à Meyrié comprenant un bureau de 30 m <sup>2</sup> ainsi qu'un accès aux parties communes constituées du hall d'entrée et des toilettes, afin d'exercer la profession de praticienne en massage de bien-être et de REIKI, de fixer le montant du loyer à 240,00 € hors taxes, mensuellement d'avance et de signer le bail ci-dessus avec Madame Karine BIDAUD,

#### **4. Informations relatives à l'urbanisme :**

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des décisions d'urbanisme prises.

#### **5. Délibération pour modification des statuts de la CAPI dans le cadre de la loi NOTRE, nouveaux transferts de compétences**

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, imposant de nouveaux transferts de compétences des communes aux communautés d'agglomération, la CAPI, par délibération du 8 novembre dernier, a mis en conformité ses statuts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deviennent des compétences obligatoires des communautés d'agglomération : le développement économique, l'Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, M. le Maire rappelle que la CAPI exerçait déjà ces compétences à titre optionnel.

Par ailleurs, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renforcé (Alur) impose le transfert aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU, le 27 mars 2017 au plus tard, sauf si dans les 3 mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Les conseils municipaux devant se prononcer dans un délai de 3 mois, M. le Maire propose d'approuver cette modification des statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

#### **6. Délibération pour indemnité de conseil au comptable du trésor**

Monsieur le Maire annonce aux membres présents du Conseil Municipal que suite au changement de comptable intervenu en 2016, il convient de délibérer pour attribuer une indemnité de mission de conseil à Mme Élisabeth MOTTE, nouvelle receveur de la Commune de Meyrié.

Mme Élisabeth MOTTE assure la mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le Maire propose d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la délibération avec 11 voix pour et 1 abstention.**

#### **7. Présentation du rapport du prix et de la qualité des services d'eau potable et assainissement, exercice 2015 (et discussion sur mode de gestion à venir)**

M. Paul MASSOT présente le rapport du prix et de la qualité de l'eau potable. Les résultats sont conformes au niveau des bactéries, nitrates, fluor, l'eau a une dureté moyenne et n'est pas conforme, en limite de valeurs (sans risque sanitaire) au niveau des pesticides. Le site internet de la commune affiche les résultats des analyses d'eau.

Cette non-conformité sera résolue avec l'interconnexion du réseau de Meyrié au site du Vernay à Nivolas-Vermelle, prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, après l'achèvement par la CAPI, de réfection totale du château d'eau devenu vétuste.

Il y a peu de fuites sur le réseau d'eau potable (taux de rendement 86%) qui a été fortement rénové.

Concernant l'assainissement, les travaux sont terminés et le raccordement à la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu est complet. Quelques habitations situées quartier Châtilion restent en assainissement autonome. Le Service Public d'Assainissement non Collectif de la CAPI (SPANC) est chargé de vérifier les conformités de ces installations ainsi que celles des bâtiments lors des mutations de propriétés.

Les débats au sein de l'assemblée CAPI font émerger l'option pour un mode de gestion unique du service eau et assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPI. Ceci sera décidé lors du prochain conseil communautaire.

Le rapport sera tenu à la disposition du public pendant un mois.

## **8. Comité Œuvre Sociales (COS de CAPI) décision sur la modification éventuelle du taux**

M. le Maire informe l'assemblée que la CAPI ainsi que plusieurs communes prévoient de baisser leur cotisation au Comité de 0.25 %. Cette diminution s'accompagne d'une contrepartie en mise à disposition de personnel. Trois personnels de Meyrié utilisent les actions du COS.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien ou non du taux de 1.25 %.

L'assemblée vote le maintien du taux actuel avec 9 voix pour et 3 abstentions.

## **9. Présentation des critères définis pour les entretiens professionnels des agents**

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 novembre 2016, saisi sur les critères d'évaluation,

Mme Laurence RAVET indique que la méthode pour apprécier la valeur professionnelle des agents a fait l'objet d'une réflexion en Bureau municipal. Les critères ont été déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité. Ces critères porteront sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise

## **Délibération pour confirmation de la volonté du conseil d'appliquer les articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme à la procédure de révision du POS en cours**

Le Maire rappelle que par une délibération en date du 30 mars 2016, le conseil municipal a décidé d'intégrer à la procédure de révision de son PLU le nouveau code de l'urbanisme issu du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Code de l'urbanisme. A cette occasion, le conseil municipal a spécifiquement autorisé le bureau d'études d'urbanisme URBI et ORBI à intégrer cette nouvelle réglementation au dossier de révision de PLU en cours et autorisé le maire à signer les pièces contractuelles et relatives.

La réforme a été prise en compte dans les études et travaux, et le projet de PLU arrêté par délibération en date du 21 septembre 2016 intègre les dispositions des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par la présente délibération, le conseil municipal entend confirmer sa volonté d'intégrer les dispositions issues du décret du 28 décembre 2015 à son PLU.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, approbation et confirmation à l'unanimité d'appliquer les articles précités à la révision en cours.**

### **Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP**

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

M. le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement votés au budget de l'exercice précédent, ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

**Après en avoir délibéré, acceptation à l'unanimité et autorisation accordée au Maire.**

### **10 Questions diverses :**

#### **> Point zone d'activité**

Acquisition des terrains en cours, délibération à CAPI.

#### **> Cabane du « Chasseur »**

Après discussion avec le Président de l'ACCA un nouveau site est envisagé pour installer la cabane des chasseurs. Le site de l'ancienne station d'épuration semble correspondre aux attentes.

#### **> Comptages routiers dans le village**

Des compteurs ont été installés dans différents lieux du village au cours des dernières semaines, les résultats ont été transmis à tous les Conseillers Municipaux afin qu'ils en prennent connaissance, un temps sera réservé à l'analyse prochainement.

#### **> Temps d'activité Périscolaire**

Suite à des motifs d'indiscipline, visite de M. le Maire à l'école, pendant les temps d'activité. Consigne : les enfants dissipés seront amenés en Mairie où les parents devront venir les chercher.

#### **> Portail sécurisé de l'école primaire**

Il est en cours d'installation.

#### **> Effectifs scolaires**

Au vu des inscriptions connues à ce jour, les effectifs scolaires sont insuffisants pour la rentrée 2017. Il y a la menace d'une fermeture de classe de la part de l'académie. Toutefois, M. le Maire a informé l'académie qu'un nombre conséquent de logements sera livré en 2017. De nouveaux points seront fait en mai et septembre 2017 avant de prendre toute décision.

➤ **Temps d'activité périscolaire**

Réflexion en cours sur une modification des rythmes scolaires, en comparaison avec les pratiques de la communauté de communes du Val d'Agny.

➤ **Point sur « Meyrié notre village »**

Contrat avec « Ligne Ovale ». Le journal est centré sur le thème du *bien vivre à Meyrié*. Beaucoup d'associations ont transmis des articles.

➤ **vœux du Maire**

Ils auront lieu le samedi 7 janvier à 18 heures.

➤ **dates**

distribution des colis aux personnes âgées le samedi 17 décembre à 8H30

prochain conseil : début février 2017



Séance levée à 23 h 35

La Secrétaire de séance  
Nathalie DUPIN



Le Maire  
Eugène REY

